



## COMMISSION LITIGES & CONTENTIEUX

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018

Présidence de : Monsieur DELEON

Présents : Madame LOUIN Pierrette, Monsieur MORICE Jean-Paul

**MATCH CHALLENGE 35 D4 – Poule 5 : FC MEILLAC LANHELIN BONNEMAIN 3 / US CUGUEN 2  
du 9/09/2018 :**

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match,

Après contacts téléphoniques de :

- Monsieur ANGER Dominique, Dirigeant de l'équipe de l'US CUGUEN 2,
- Monsieur DRAGON Olivier, Dirigeant de l'équipe du FC MEILLAC LANHELIN BONNEMAIN,
- Monsieur RENOUF Joël, Arbitre de la rencontre.

Attendu que les trois personnes inscrites à ces titres sur la feuille de match ont déclaré ne pas être présentes sur cette rencontre.

Il ressort que la feuille de match adressée au District est un faux et que la rencontre n'a pas eu lieu.

En conséquence, **donne match perdu par pénalité aux deux équipes** soit :

- FC MEILLAC LANHELIN BONNEMAIN 3 : - 1pt, 0bp – 3bc
- US CUGUEN 2 : - 1pt, 0bp – 3bc

Dit les deux clubs redevables d'une amende de 25€ chacun.

Le Président  
M. DELEON

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64